



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 110-2017**
Séance du 23 janvier 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 198 000 F pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux-roues

Vu les recommandations rendues par l'association Pro Vélo en juin 2012,

Vu le recensement des places de stationnement effectué au printemps 2017 par la Commune de Plan-les-Ouates,

vu le Plan directeur des chemins pour piétons et Schéma directeur du réseau cyclable, adopté par le Conseil municipal le 23 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013, mentionnant en son point 4.3.2 la nécessité de places de stationnement abritées et sécurisées pour les cycles,

vu le manque de places de stationnement abritées pour les deux roues sur le territoire communal,

vu l'exposé des motifs EM 110-2017, de novembre 2017, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux, ainsi que le choix du modèle d'abri et des emplacements relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui (unanimité)

1. D'accepter l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux roues à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 198 000 F, destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 198 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant brut prévu de 198 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront dans le compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif », de 2019 à 2028.

PM - SF – 23.01.2018 # 40445



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 110-2017

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET:

**Crédit d'engagement pour l'aménagement d'abris
pour le stationnement des deux-roues**

Fr. 198'000.-

Plan-les-Ouates – Novembre 2017

Crédit d'engagement pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux-roues

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. Préambule

Le projet de délibération D 110-2017 vise à remplacer le projet de délibération 93-2014, que le Conseil administratif propose d'annuler par le biais de la délibération D 109-2017. En effet, suite aux débats en Commission Sécurité et Mobilité de la législature précédente et en Commission Infrastructures et environnement de la présente législature, les Commissaires ont demandé au Conseil administratif de proposer un autre projet d'abris pour le stationnement des deux-roues, en revoyant d'une part le modèle d'abris et d'autre part les emplacements.

C'est pourquoi une partie des explications du présent exposé des motifs reprend le contenu de la délibération D 93-2014.

1.1 Généralités

En 2011, le Conseil administratif a chargé l'association Pro Vélo de faire un inventaire de l'offre de stationnement existante pour les deux roues sur la commune de Plan-les-Ouates, et de proposer tant la création de nouveaux emplacements que des abris à aménager sur les places existantes.

Cette étude a débouché sur de nombreuses propositions d'abris pour le stationnement des deux roues, en particulier à proximité des bâtiments publics, des commerces et des arrêts de transports publics. Une distinction a été faite entre le stationnement des vélos et celui des deux-roues motorisés (scooters, motos).

Le Plan directeur des chemins pour piétons et le Schéma directeur du réseau cyclable de la commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 23 janvier 2013, signale le besoin de tels abris en arguant que « le stationnement est un élément clé pour encourager l'usage du vélo. Abris et sécurisé aux points d'origine et de destination, il favorise les trajets "porte-à-porte" »¹. Quant aux deux-roues motorisés, la forte augmentation de leur usage à l'échelle cantonale, ainsi que leur exposition à l'usure (tout comme les vélos) en cas de stationnement extérieur, justifient leur intégration au projet d'abris pour deux-roues. Par ailleurs, nous constatons que les deux-roues motorisés, par manque de places disponibles, se stationnent de plus en plus sur les trottoirs, gênant en conséquence les piétons et encombrant la voirie. L'aménagement d'abris pour le stationnement des deux roues permettra de répondre à cette problématique et favorisera le report modal.

Le modèle des abris et leurs emplacements font l'objet du présent exposé des motifs.

¹ Plan directeur des chemins pour piétons et le Schéma directeur du réseau cyclable, Commune de Plan-les-Ouates, 2013, page 30.

1.2 Objectifs

Le recensement des places pour deux roues effectué en 2012 par Pro Vélo nous a démontré qu'il existait une importante offre de stationnement pour les deux roues sur la commune de Plan-les-Ouates, à savoir plus de 1'100 places, accompagnées de près de 500 supports (épingles, racks). Cependant, peu nombreux sont les emplacements accessibles à tous qui sont abrités, puisque seuls la place des Aviateurs, la Mairie, le quartier du Pré-du-Camp et le collège Aimée-Stitelmann bénéficient d'abris à proximité immédiate.

Ce recensement a été mis à jour durant le premier semestre 2017 en collaboration avec la Direction Générale des Transports du Canton de Genève. Les nouvelles places de stationnement et les nouveaux abris ont pu ainsi être intégrés dans ce recensement. Il en ressort une augmentation d'environ 150 places pour deux-roues depuis le recensement de 2012 et l'installation d'un abri au centre sportif des Cherpines (pour 18 vélos et une dizaine de deux-roues motorisés).

Toutefois, force est de constater que de nombreux établissements publics ne sont pas dotés de tels abris (notamment les écoles primaires) ou alors ne proposent qu'un nombre restreint de places couvertes (centre administratif de la Commune, à proximité de la Mairie).

Le confort et la sécurité des places de stationnement étant des éléments très importants d'un report modal, notamment sur le vélo, il est important de combler cette lacune dans nos infrastructures de mobilité.

2. Explications techniques

2.1 Nécessité des abris

Le Plan directeur de la mobilité douce, élaboré par la Direction Générale de la Mobilité du Canton de Genève, adopté le 23 janvier 2013 par le Conseil d'Etat, met en avant la problématique de la quantité et de la qualité du stationnement comme frein aux déplacements à vélo. En effet, le constat est posé que les emplacements sécurisés peuvent faire défaut, mais surtout que les places couvertes sont bien trop rares. L'Office fédéral des routes abonde également dans ce sens, en indiquant que la pratique cyclable nécessite, à destination, de disposer d'une offre suffisante de stationnement à l'abri des intempéries et du vol².

Le projet présenté par le Conseil administratif se propose également de prévoir des emplacements couverts pour les deux-roues motorisés, en prenant en compte la forte augmentation du trafic de ce mode de transport. La commune de Plan-les-Ouates aménage régulièrement des places de stationnement tant pour les deux-roues motorisés que les vélos, afin de répondre à cette demande et éviter un stationnement sauvage sur les trottoirs ou les espaces publics. Bien que la pratique du scooter et de la moto ne suivent pas les mêmes logiques que celle du vélo, le besoin de places couvertes est bien présent pour ces premiers, que ce soit en termes de confort ou de frein à l'usure des véhicules exposés aux intempéries. La possibilité de se changer au sec, notamment lorsque l'utilisateur enlève son équipement contre la pluie (pèlerine, pantalon de pluie), accroît le confort des usagers des deux roues. Le même raisonnement peut être fait lorsqu'il s'agit de repartir avec un véhicule sec (selle, guidon). La préservation des capacités fonctionnelles des deux roues permet, en outre, de prolonger leur durée de vie et réduire tant les frais d'entretien que de rééquipement, et par conséquent favoriser un report modal.

² Office fédéral des routes (OFROU) « Stationnement des vélos. Recommandations pour la planification, la réalisation et l'exploitation », 2008, page 3.

2.2 Emplacements

La proposition faite initialement dans la délibération D 93-2014 reprenait en grande partie les préconisations faites par l'étude de Pro Vélo de 2012, à savoir une douzaine d'emplacements pour un total de 258 places vélos et 33 places deux-roues motorisés.

Suite au traitement de ce projet par les Commissaires, la quantité de places à abriter a été rationalisée pour se concentrer autour des écoles et du centre administratif de la Commune, à proximité de la Mairie (voir annexe 3a). Ont ainsi été retenus 9 emplacements pour un total de 120 places vélos et 15 places deux-roues motorisés. Pour bien définir à quel type de deux-roues (scooters/motos ou vélos) les emplacements sont destinés, la pose d'épingles à vélos est prévue.

2.3 Modèle d'abris retenu

Le modèle retenu par les Commissaires est le modèle Locarno de l'entreprise AZ SA (voir annexe 3b).

3. Procédure administrative

L'installation d'abris pour deux-roues nécessite une demande d'autorisation de construire à obtenir auprès de la direction des autorisations de construire de l'Etat de Genève.

4. Calcul du montant du crédit d'engagement

Le crédit d'engagement est constitué des éléments et des montants suivants :

A. Abris deux-roues	Total HT	96'500.00
Montage des abris-deux roues	Total HT	11'000.00
Génie civil	Total HT	23'000.00
B. Epingles vélos (pose, déplacement)	Total HT	29'000.00
C. Honoraires	Total HT	3'000.00
D. Frais, émoluments et imprévus	Total HT	21'750.00
TOTAL DES COUTS HT		184'250.00
TVA 8.0%		14'740.00
TOTAL DU CRÉDIT D'ENGAGEMENT TTC (ARRONDI)		198'000.00

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement de 198'000 F TTC.

Le Conseil administratif

Crédit d'engagement pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux roues

Annexe 1

Estimation des coûts

PM/NOVEMBRE 2017



Commune de Plan-les-Ouates

Crédit d'engagement pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux roues

CREDIT D' ENGAGEMENT

A. Abris pour deux-roues

Fourniture d'abris pour deux-roues	96'500.00	F
Montage des abris	11'000.00	F
Génie civil pour fondation	23'000.00	F

Total Travaux HT 130'500.00F

B. Epingles vélos

Epingles vélos (fourniture, pose, déplacement, suppression)	29'000.00	F
---	-----------	---

Total Travaux divers HT 29'000.00F

C. Honoraires

Frais de géomètre relevés terrain avant dépose autorisations	3'000.00	F
--	----------	---

Total honoraires et constat HT 3'000.00F

D. Frais, émoluments et imprévus

Emoluments pour autorisation de construire	5'000.00	F
Divers et imprévus : 10%	16'750.00	F

Total débours et imprévus HT 21'750.00F

Total des coûts, études, frais et débours	184'250.00	F
TVA 8.0%	14'740.00F	

TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT (ARRONDI AU MILLIER) 198'000.00

Crédit d'engagement pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux roues

Annexe 2

Financement et coûts induits Investissement

PM/NOVEMBRE 2017

Financement

Crédit d'engagement pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux roues

1 Crédit brut

198'000.00

2 Recettes

- 2.1 Subventions cantonales
- 2.2 Participation des routes cantonales
- 2.3 Taxe d'équipement
- 2.4 Taxe d'écoulement
- 2.5 Sport-Toto
- 2.6 Subventions fédérales
- 2.7 Divers

Crédit net

198'000.00

3 Commentaires

Evaluation des coûts induits
Crédit d'engagement pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux roues

1 Revenus annuels	0.00
Total des revenus annuels	

2 Charges annuelles pour la première année	Durée	Montant	Taux	
2.1 Charges financières		198'000.00	2.00%	3'960.00
2.2 Amortissements	10	198'000.00	10.00%	19'800.00
2.3 Charges de personnel			0.00%	
2.4 Energie		198'000.00	0.00%	
2.5 Matériel et fournitures				
2.6 Maintenance par des tiers				
2.7 Prestations de tiers				
2.8 Divers, subvention complémentaire				
Total des charges pour la première année				23'760.00

3 Coûts induits pour la première année	23'760.00
---	------------------

Investissement

Crédit d'engagement pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux roues

PREVISION Plan annuel des investissements

Crédit global				0.00
Répartition selon plan des investissements	2017	2018	Total	
Dépenses brutes prévues				
Recettes estimées				0.00
Total dépenses nettes	0.00	0.00	0.00	0.00

PREVISIBLE Coûts des travaux

Crédit pour la réalisation				198'000.00
Répartition selon exécution	2017	2018	Total	
Dépenses brutes prévues	3'500.00	194'500.00	198'000.00	
Recettes estimées				
Total dépenses nettes	3'500.00	194'500.00	198'000.00	198'000.00

Crédit d'engagement pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux roues

Annexe 3

Documents techniques

NOMER LES DOCUMENTS JOINTS

Annexe 3a : Localisation et dimensionnement des emplacements

Annexe 3b : Modèle retenu

PM/NOVEMBRE 2017



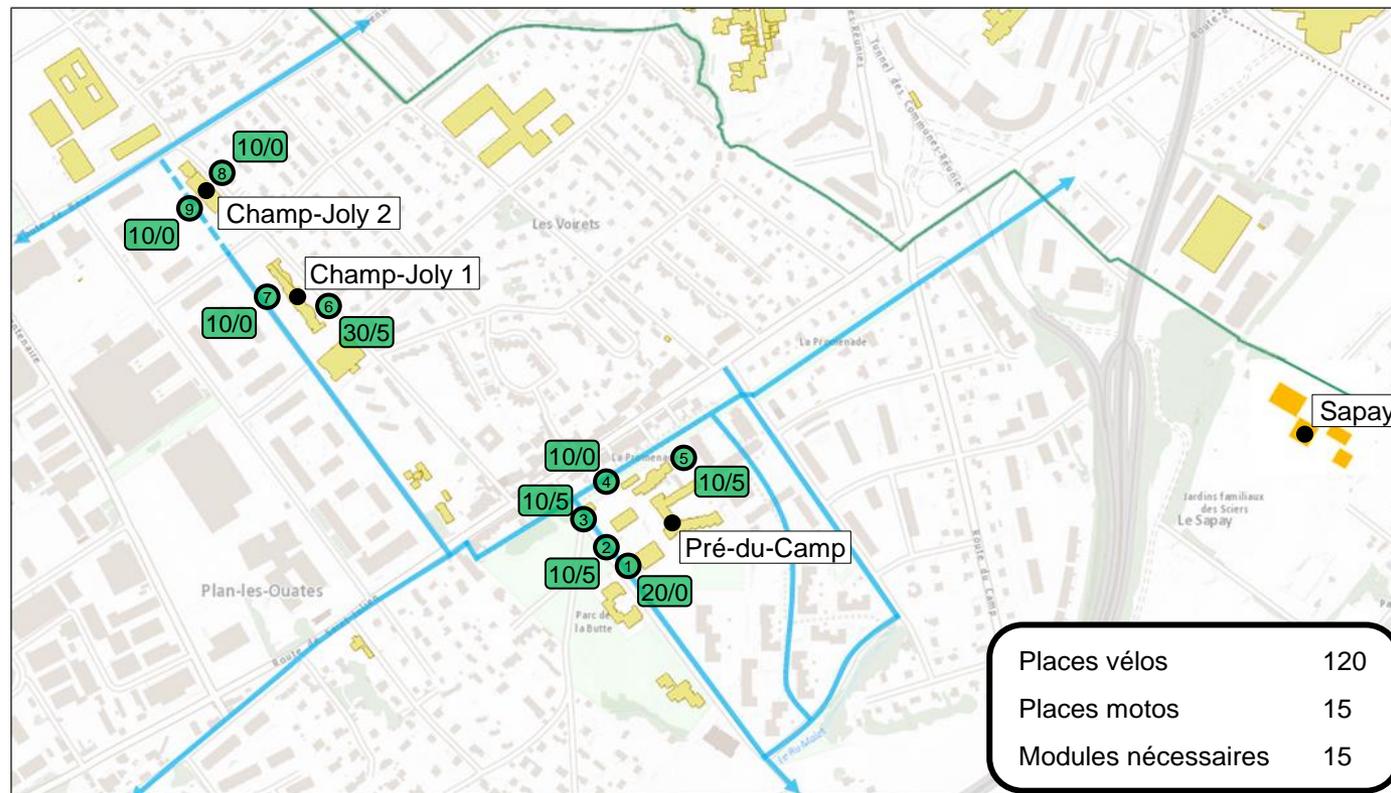
Commission Infrastructure

Délibération D 93-2014 (3)

- Emplacements et quantité pour demande d'offres auprès de trois fournisseurs

Légende

- Bâtiments publics
- Nom établissement/arrêt
- Réseau cyclable structurant
- Arrêts transports publics
- Secteur d'activités commerciales
- Limite communale
- Abri existant (Qte vélo/moto)
- Projet abri (Qte vélo/moto)





Commission Infrastructure Délibération D 93-2014 (4)

■ Modèles proposés (1) – Entreprise AZ SA

- Nom du modèle : Locarno
- Toiture : plexiglas (variante verre et modèle Gottardo)
- Dimensions de base : 1011x220x236
- Couleur : RAL à choix
- Pose sur fondation

